

SECTION Internationale Anglophone

ADMISSION EN CLASSE DE 2^{nde} et 1^{ère} SECTION ANGLOPHONE

AU LYCEE FRANCO-ALLEMAND (LFA) session 2024

<https://lfabuc.fr/admission/>

Depuis la rentrée 2005, le Lycée Franco-Allemand de Buc héberge une section internationale anglophone à partir de la 2^{nde}. Les classes de cette section s'adressent prioritairement aux enfants bilingues français-anglais, à l'oral comme à l'écrit, ayant de préférence vécu en pays anglophone.

Les élèves préparent le Baccalauréat International Français qui repose sur les programmes du Ministère de l'Éducation Nationale. (Consultable sous ce lien : cliquez ici).

Since September 2005, the Lycée Franco-Allemand in Buc has had an international section. The section is for students who are bilingual (French-English) and proficient in both oral and written English), preferably having previously studied in an English-speaking environment. The pupils prepare for the French International Baccalauréat.

Comme tous les ans, le LFA organise une matinée Portes Ouvertes à l'intention des parents et des élèves qui manifestent un vif intérêt pour cette filière.

Cette matinée se tiendra le samedi 20 janvier 2024 durant laquelle la section internationale sera présentée à 10h15.

Elèves et parents sont attendus nombreux. Cette réunion permettra d'échanger sur la spécificité du LFA et sur les modalités du concours d'entrée qui se déroulera cette année les **7 et 8 février 2024**. **Des tests en distanciel sont possibles pour les candidats résidant à l'étranger.**

IMPORTANT : au LFA, il est demandé aux élèves de suivre l'apprentissage de l'allemand en LVB, en groupe grand débutant ou en groupe intermédiaire selon leur niveau de langue allemande.

The LFA holds an annual Open House for parents and students who are interested in meeting with faculty and current students in the section

The LFA Open House will be held on Saturday, January 20, 2024 during which the international section will be presented at 10:15. During this meeting, parents and students will have the opportunity to get information about the specific features of the international section at the LFA and details concerning the entrance tests which will take place on February 7th and 8th 2024. Distance tests are possible for candidates residing abroad.

IMPORTANT: At the LFA, German instruction is required in LVB. Both beginner and intermediary levels are offered.

SECTION Internationale Anglophone

Modalités d'inscription :

L'étude du dossier ne sera réalisée qu'à réception de tous les documents demandés et des frais de dossier : 25 € (ou 40 € pour 2 dossiers d'une même famille, ou 50 € pour 3 dossiers d'une même famille, nous contacter en cas de difficultés financières). Merci de privilégier le virement. Néanmoins, le règlement par chèque est possible à l'ordre du lycée Franco-allemand.

Sur le virement (et le chèque le cas échéant doit parvenir au LFA par voie postale), il convient de préciser le NOM, prénom, niveau et n° de candidature.

Dès que le dossier est complet, un accusé réception sera adressé par mail aux familles. La convocation aux épreuves sera adressée par mail à partir du 2 février 2024. Les parents sont invités à prendre contact avec le LFA s'ils ont adressé un chèque et qu'aucun accusé réception n'est transmis par le secrétariat de l'établissement.

La sélection des candidats est soumise à la réussite à un examen d'entrée qui se déroule sur site au LFA. En cas de force majeure, si celui-ci ne peut être organisé au LFA en présentiel, les nouvelles modalités de sélection seront présentées aux familles. Ces modifications d'organisation ne peuvent donner lieu à un quelconque remboursement. (Texte approuvé au CA du 12/11/2020).

VEUILLEZ NOTER QU'AUCUNE SESSION DE RATTRAPAGE NE SERA ORGANISÉE.

Les pièces suivantes sont impérativement à téléverser sur le serveur des admissions (<https://lfabuc.fr/admission/>) pour que le dossier soit définitivement validé par le LFA et que le lycée organise les tests d'entrée.

- une photocopie de la pièce d'identité (OBLIGATOIRE).
- une photocopie du livret de famille.
- photocopie des bulletins des deux dernières années + 1^{er} période de l'année en cours (trimestre ou semestre). Ce bulletin pourra nous parvenir après la clôture des inscriptions cependant il devra être reçu avant la tenue du jury d'admission, 18 mars 2024.
- facultativement, une certification de langue anglaise ou un document analogue

CAS 1 : Elève scolarisé en France dans un établissement public ou privé sous contrat :

Les inscriptions seront reçues du **13 décembre 2023 au 30 janvier 2024 à 16 heures**, aucun dossier d'inscription ne sera étudié passée cette date et les tests d'admission se déroulent au LFA **le mercredi 7 février 2024 et le jeudi 8 février 2024**.

CAS 2 : Elève scolarisé à l'étranger dans un lycée de l'AEFE en Section Internationale Anglophone : (les tests se font à distance)

Les modalités d'inscription sont identiques à celle des élèves scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat en France si l'inscription se fait **avant le 30 janvier 2024 à 16 heures**.

Au-delà de cette date, veuillez prendre contact avec l'établissement : lfa-buc@ac-versailles.fr

CAS 3 : Elèves scolarisés dans un établissement particulier (hors Education Nationale, privé hors-contrat...) : Les

modalités d'inscription sont les mêmes que pour les élèves scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat en France, toutefois des épreuves supplémentaires en français peuvent être requises. Pour plus amples informations : lfa-buc@ac-versailles.fr

CAS 4 : Elève scolarisé à l'étranger dans une structure d'enseignement locale : prendre contact avec l'établissement : lfa-buc@ac-versailles.fr. Dans tous les cas, des épreuves supplémentaires en français peuvent être requises.

Pour les élèves scolarisés en France : les épreuves auront lieu au LFA :

mercredi 7 février 2024 et jeudi 8 février 2024: Ecrit et oral d'anglais

	Écrits *	Oral
2SIA	<p>Une épreuve d'anglais : 1h30</p> <p>Une épreuve d'histoire-géographie : 1h (analyse et compréhension de textes)</p>	<p>Une épreuve d'anglais pouvant porter sur plusieurs domaines de connaissances générales.</p>
1SIA	<p>Une épreuve d'anglais : 1h30</p> <p>Une épreuve d'histoire-géographie : 1h <i>Analysis and comprehension of a text</i></p>	<p>Une épreuve d'anglais pouvant porter sur plusieurs domaines de connaissances générales.</p>

*des épreuves complémentaires peuvent être demandées aux élèves selon leurs parcours scolaires (école privée hors contrat, école à l'étranger hors AEFE)

Information concernant les données personnelles collectées :

Ces données à caractère personnel sont collectées de façon réglementaire dans le cadre des missions de service public du lycée. Elles seront utilisées pour renseigner et compléter la « Base de données élèves » et archivées dans le dossier scolaire de l'élève, uniquement consultable par les personnels administratifs et pédagogiques de l'établissement. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès ou de rectification en adressant un courrier au chef d'établissement, responsable des traitements, à l'adresse suivante : lfa-buc@ac-versailles.fr. Suite à votre demande vous pourrez contacter le DPO académique à l'adresse suivante : dpd@ac-versailles.fr ou par voie postale au 3 boulevard de Lesseps 78017 Versailles. Si après avoir formulé une demande, vous estimez ne pas avoir obtenu de réponse suffisante ; vous pouvez contacter la CNIL par voie postale à l'adresse suivante : CNIL 3 place de Fontenoy –TSA 80715- 75334 PARIS CEDEX 07

Information concernant les données des familles (renseignées ci-dessus) :

Conformément aux dispositions de l'article 371-1 du code civil, l'autorité parentale est en principe exercée conjointement par les père et mère, quelle que soit leur situation (mariés ou non, séparés, divorcés...). Les écoles et établissement scolaire doivent pouvoir entretenir avec les deux parents les relations nécessaires au suivi de la scolarité de leurs enfants. Lorsque l'autorité parentale a été confiée à un tiers par le juge aux affaires familiales, celui-ci dispose de même droit et devoir dans les rapports à l'institution scolaire.

En conséquence, **la fiche de renseignements demandés aux familles en début d'année mentionnera les coordonnées des deux parents**. Lorsque deux adresses sont indiquées, les informations communiquées par courrier le sont aux deux adresses.

En cas de changement d'adresse ou de numéro de téléphone en cours de l'année scolaire, les familles se doivent d'en informer l'établissement le plus rapidement possible afin de pouvoir être contactées si besoin.

En cas de déménagement, une copie d'un justificatif officiel (facture EDF, téléphone ou quittance de loyer) sera demandée.

SECTION Internationale Anglophone

Registration terms:

Applications will be considered complete upon receipt of all the requested documents and the application fee :25 euros (or 40 euros for two applications filed by the same family, 50 euros for three applications filed by the same family). A bank transfer is highly recommended. However, a cheque made to the order of 'L'Agent Comptable du Lycée Franco-Allemand de Buc' can also be accepted and sent to the LFA by post. On the back of the cheque, it is necessary to specify the LAST NAME, first name, grade level and the application number.

As soon as the file is complete, an acknowledgement will be sent by email to the families. The invitation to the tests will be sent by email **from 2 February 2024**. Parents are encouraged to contact the LFA if they have sent a cheque and no acknowledgement is sent by the school secretariat.

The selection of candidates is subject to a successful entrance exam that takes place on site at the LFA. In the event of force majeure which would prohibit the organization of entrance exams at the LFA in person, the new selection procedures will be communicated to the families. These organizational changes cannot result in any refund.

PLEASE KEEP IN MIND THAT THERE WILL NOT BE ANY CATCH-UP SESSION.

1: Student educated in France in a public or private institution under contract:

Enrollment for the entrance tests is from **13 december – 30 January 16:00 (at the latest)**

(NO LATE APPLICATIONS WILL BE ACCEPTED: To complete the application and register for the entrance tests, upload the following documents to the admissions server (<https://lfabuc.fr/admission/>).

- A photocopy of your ID (OBLIGATORY)
- A photocopy of the family booklet
- Photocopy of the last two years' school reports, and that of the 1st quarter/semester of the current year. The current year school report may be uploaded after the closing of the registration period. However it must be received before 18 March 2024.
- Optional: language certificate or other certification can be uploaded

2: Students currently enrolled abroad at an AEFÉ high school in an Anglophone International Section: (tests are done remotely)

The registration procedures are identical to those of students attending a public or private institution under contract in France, if registration is done before 30 January 2024.

After this date, please contact the LFA : lfa-buc@ac-versailles.fr

3: Students attending a school in France outside of the French public-system (excluding National Education, private out-of-contract...): The registration procedures are the same as for students attending a public or private school under contract in France. Additional tests in French may be required. For more information, contact : lfa-buc@ac-versailles.fr

4: Student in a local educational structure outside of France: contact the LFA: lfa-buc@ac-versailles.fr. Additional tests in French may be required.

For students currently enrolled in a school in France: the tests will take place at the LFA:

February 7th and February 8th: English written and oral

	Écrits *	Oral
2SIA	<p>English Written : 1h30</p> <p>A history-geography test : 1h <i>Analysis and comprehension of a text</i></p>	<i>English Oral: questions may concern several areas of general knowledge.</i>
1SIA	<p>English Written : 1h30</p> <p>A history-geography test : 1h <i>Analysis and comprehension of a text</i></p>	<i>English Oral: questions may concern several areas of general knowledge.</i>

**Additional tests may be required depending on the candidate's previous school courses.*

Information about personal data collected:

This personal data is collected in a regulatory manner as part of the school's public service missions. It will be used to inform and supplement the "Student Database" and archived in the student's school file, only available by the school's administrative and educational staff.

In accordance with the General Data Protection Regulations (GDPR), you can exercise your right of access or correction by sending a letter to the head of the school administrator at: lfa-buc@ac-versailles.fr. Following your request, you can contact the Academic DPO at the following address: dpd@ac-versailles.fr or by post at 3 Boulevard de Lesseps 78017 Versailles. If, after making a request, you feel that you did not get a sufficient response; you can contact the CNIL by mail at: CNIL 3 place de Fontenoy -TSA 80715- 75334 PARIS CEDEX 07

Information about family data (above):

In accordance with the provisions of Article 371-1 of the Civil Code, parental authority is in principle exercised jointly by fathers and mothers, regardless of their circumstances (married or not, separated, divorced, etc.). Schools must be able to maintain relationships with both parents to facilitate the monitoring of their children's education. When parental authority has been entrusted to a third party by the family court judge, the judge has the same rights and duty in relation to the school.

As a result, the information sheet requested from families at the beginning of the year will mention the contact information of both parents. When addresses are indicated, the information provided by mail is provided at both addresses.

In the event of a change of address or telephone number during the school year, families should inform the school as soon as possible so that they can be contacted if necessary.

In the event of a move, a copy of an official proof (EDF bill, telephone or rent)